

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-069
Présentation du rapport d'activité de la SPL -Délégation de Service Public des 6 crèches intercommunales- pour l'année 2023

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LBOUC

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1524-5 alinéa 14 et L. 1524-7 ;
Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Considérant ce qui suit :

Le présent rapport est destiné à informer les membres du conseil communautaire et fait l'objet d'un débat sans vote préalable, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce rapport retrace de manière exhaustive les actions, menées au titre des compétences exercées par la communauté de communes, par la SPL au cours de l'année 2023.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et décide :

- **De prendre acte** du rapport d'activité 2023 de la SPL Durance Pays d'Aigues pour la gestion des 6 crèches intercommunales

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

